

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6677**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

MASTER : MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Psychologie, Spécialité Psychologie de l'accompagnement professionnel : approches cliniques et sociales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion (CUFR), Université de Toulouse Jean Jaurès	Recteur de l'académie, Directeur du Centre universitaire de formation et de recherche JFC, Président de l'université de Toulouse II

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

124 Psychologie, 315m Ressources humaines, gestion de l'emploi, 332t Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel de la psychologie développe son activité dans le domaine de l'analyse de la demande et du conseil, de l'évaluation psychologique, de l'analyse des compétences et de l'élaboration du projet.

Afin d'assurer les différentes missions du psychologue, ce professionnel est capable de : - maîtriser les connaissances approfondies permettant d'expliquer les problématiques psychologiques, économiques et sociales à l'oeuvre en situations de transition professionnelle ;

- analyser les demandes individuelles et institutionnelles afin de définir les buts de l'intervention ;
- développer et mettre en oeuvre des dispositifs individuels et collectifs d'accompagnement de la mobilité professionnelle tout au long de la vie ;
- sélectionner, développer et utiliser les instruments et procédures adéquats en matière d'orientation / réorientation professionnelles, d'insertion / réinsertion professionnelles (notamment dans les activités d'évaluation des compétences, de bilan des compétences, de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience) ;
- développer des interventions spécifiques aux problématiques des publics accompagnés (publics éloignés de l'emploi, salariés, seniors, jeunes diplômés...) ;
- évaluer à partir de critères et d'outils préalablement définis et sélectionnés la pertinence des interventions et des dispositifs proposés et mis en oeuvre ;
- fonder son intervention à partir d'une réflexion autour des questions éthiques et déontologiques spécifiques à la pratique du psychologue ;
- communiquer aux bénéficiaires et aux prestataires les résultats de l'intervention (restitution orale et rédaction de comptes-rendus) ;
- actualiser régulièrement ses connaissances et ses compétences notamment en se tenant informé des avancées scientifiques récentes en psychologie ;
- développer des compétences spécifiques selon les changements susceptibles de survenir dans son champ d'intervention et selon les lois et règles nationales et européennes qui régissent la profession du psychologue ;
- maîtriser une langue étrangère.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans une institution, une collectivité ou en libéral.

Il peut prétendre à un emploi de : - psychologue du travail,

- conseiller en bilan personnel et professionnel,
- conseiller en formation,
- conseiller en insertion,
- gestionnaire des ressources humaines,
- responsable des emplois et évolution des carrières en entreprise,
- formateur d'adultes,
- chargé d'études et de recherches en sciences humaines.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**K2101** : Conseil en formation

**K2111** : Formation professionnelle

**M1503** : Management des ressources humaines

**M1502** : Développement des ressources humaines

**K2401** : Recherche en sciences de l'homme et de la société

### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

- La certification s'obtient après validation de 60 crédits de Master 1 de Psychologie et évaluation des unités d'enseignement suivantes : -
- Apports de la psychologie sociale et de la psychologie clinique accompagnement (6.00 crédits)
  - Méthodes et techniques de l'évaluation et de l'accompagnement professionnels (8.00 crédits)
  - Problématiques et publics spécifiques (6.00 crédits)
  - Ethique et déontologie (2.00 crédits)
  - Aspects socio-économiques (6.00 crédits)
  - Pratique de l'anglais opérationnel (2.00 crédits)
  - Stage de sensibilisation et rapport d'activité (10.00 crédits)
  - Stage et réflexion sur les pratiques professionnelles et Rapport de mission (20.00 crédits)

### Evaluation des acquis de formation

1 - Chaque UE fait l'objet d'une ou plusieurs épreuves dont la moyenne pondérée représente une note finale qui peut aller de 0 (note minimale) à 20 (note maximale).

2 - Les UE peuvent être acquises par capitalisation ou par compensation :

2a- Une UE est capitalisée lorsque la note finale est supérieure ou égale à 10/20.

2b- Les UE non capitalisées sont compensées automatiquement dans le cas où la note moyenne inter UE du semestre auquel elles appartiennent est égale ou supérieure à 10/20.

Les UE de pratique professionnelle sont exclues de la compensation automatique. Le jury d'examen décide librement et souverainement de leur compensation et/ou de leur participation à la compensation d'autres UE.

3 - Le contrôle continu est privilégié par rapport au contrôle terminal, avec une part significative d'évaluation par oral, notamment à travers les soutenances des travaux réalisés dans le cadre du stage.

4 - L'évaluation des acquis de formation peut être transversale, c'est-à-dire que plusieurs UE peuvent être validées grâce à une seule épreuve.

### Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Universitaires et professionnels ayant contribué aux enseignements et au suivi de stage (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : La Licence et le Master SHS-Psychologie sont requis pour faire usage professionnel du titre de psychologue et l'enregistrement du diplôme de psychologue dans le repertoire ADELI. Texte réglementaire : Décret n° 2005-97 du 3/02/2005 complétant le décret n° 90-255 du 22/03/1990 Arrêté du 27/05/1998, publié au J.O. du 17/07/1998.	Certificat "EuroPsy" (European Certificate in Psychology)

### Base légale

#### Référence du décret général :

Arrêté du 25/04/2002 relatif au diplôme national de Master publié au JO n°99 du 27/04/2002

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 septembre 2007 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2, n° 20045004

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.univ-jfc.fr> <http://www.ciep.fr/enic-naricfr>

<http://www.vaesup-mip.info>

<http://www.europsy.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Toulouse II CUFR Jean-François Champollion.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CUFR Jean-François Champollion, Place Verdun, F-81012 Albi cedex 9.

**Historique de la certification :**

**Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277**